

## REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc 1 : Maintenir un ouvrage Gaz et intervenir en clientèle</b>			
Activité 1 : Préparation des moyens nécessaires à la maintenance des ouvrages ou aux interventions clients	C1.1 Rechercher les informations relatives au dossier d'intervention en vue de disposer de l'ensemble des moyens et ressources nécessaires à l'acte de maintenance demandé.	L'évaluation permettra d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension, l'analyse et la mise en œuvre d'un dossier technique définissant l'activité d'une unité de maintenance. L'évaluation des compétences s'effectue à partir d'une situation professionnelle en entreprise ou reconstituée sur un terrain pédagogique répondant aux caractéristiques définies par les professionnels, comme à titre d'exemple une opération de maintenance corrective de CICM ou de poste de détente avec une mise à jour de bases de données. Elle sera menée par un formateur du domaine professionnel et un professionnel sur une épreuve pratique d'une durée de 4 heures.	La recherche d'information est réalisée avec pertinence. Les données sont correctement synthétisées.
	C1.2 Choisir et vérifier l'outillage et le matériel nécessaires à la réalisation de l'intervention demandée.		Le choix du matériel et des consommables est adapté à l'intervention. Le matériel défectueux est signalé et remplacé. Les consommables sont intègres.
Activité 2 : Mise en œuvre d'une procédure adaptée à la maintenance préventive, corrective ou à une intervention client	C1.3 Exécuter une maintenance préventive, corrective ou une intervention client par l'application d'une gamme de maintenance préventive relative à l'ouvrage		L'accès aux ouvrages est opéré selon les procédures. L'ensemble des actes contenus dans la gamme de maintenance est réalisé conformément aux procédures. L'intervention est réalisée dans le respect des règles de sécurité.

			<p>La continuité de service est assurée dans la mesure du possible. L'avis de fin de travail est réalisé. Les bases de données sont complétées et conformes aux travaux réalisés.</p>
<p>Activité 3 : Mise en œuvre d'une continuité de service ou interruption de l'alimentation en GAZ</p>	<p>C1.4 Contrôler les actes de maintenance ou d'intervention par la prise et l'analyse de mesures afin de collecter et tracer les informations.</p>		<p>Les appareils de mesure et de contrôle sont judicieusement placés et fonctionnels. L'analyse des mesures est pertinente et argumentée. Les informations sont correctement collectées et tracées.</p>
	<p>C1.5 Réaliser une opération de mise en ou hors service afin de répondre à la situation observée.</p>		<p>La procédure de mise en ou hors service est respectée et mise en œuvre en toute sécurité. L'avis de fin de travaux est réalisé. L'outillage est remis en état.</p>
<p>Activité 4 : Compte rendu des activités réalisées aux différents interlocuteurs</p>	<p>C1.6 Rendre compte de son activité par écrit dans le but de consigner les informations et actes réalisés lors de l'acte de maintenance ou de l'intervention client.</p>		<p>Les documents liés à l'intervention sont renseignés. Les comptes rendus sont clairs et exploitables par tout autre technicien.</p>
	<p>C1.7 Recevoir et émettre des informations à l'oral à destination du client pour l'informer de l'intervention et des actes réalisés.</p>		<p>Les interventions sont expliquées au client dans un langage technique adapté. Les insatisfactions clients sont traitées et remontées. La documentation appropriée est remise au client et expliquée.</p>

## Bloc 2 : Réaliser des travaux de pose de canalisation et des raccordements en charge

<p>Activité 5 : Mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation de travaux sur chantier</p>	<p>C2.1 Interpréter les données nécessaires à la préparation de son intervention, à la vérification de l'outillage et du matériel en adéquation pour disposer des ressources et moyens nécessaires aux travaux envisagés.</p>	<p>L'évaluation permettra d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension, l'analyse et la mise en œuvre d'un dossier technique définissant les activités relatives aux travaux attendus. L'évaluation des compétences s'effectue à partir d'une situation professionnelle en entreprise ou reconstituée sur un terrain pédagogique répondant aux caractéristiques définies par les professionnels. Elle sera menée par un formateur du domaine professionnel et un professionnel sur une épreuve associant partie théorique et mise en œuvre pratique d'une durée de 4 heures.</p>	<p>Le choix des outils numériques est efficient. La recherche d'information est réalisée avec pertinence. Les données sont correctement synthétisées. Les matériels et outillages sont adaptés à l'intervention.</p>
<p>Activité 6 : Localisation et identification d'un ouvrage avec une précision maîtrisée</p>	<p>C2.2 Maîtriser les données géographiques et se repérer dans l'espace professionnel afin de localiser un ouvrage gaz.</p>	<p>L'évaluation permettra d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension, l'analyse et la mise en œuvre d'un dossier technique définissant les activités relatives aux travaux attendus. L'évaluation des compétences s'effectue à partir d'une situation professionnelle en entreprise ou reconstituée sur un terrain pédagogique répondant aux caractéristiques définies par les professionnels. Elle sera menée par un formateur du domaine professionnel et un professionnel sur une épreuve associant partie théorique et mise en œuvre pratique d'une durée de 4 heures.</p>	<p>L'ouvrage et ses éléments constitutifs sont localisés et identifiés physiquement. Les écarts constatés entre les données relevées sur le terrain et celles de la base font l'objet d'un point d'arrêt et d'une levée de doute. Les informations remontées à l'entité en charge de la conduite et de l'exploitation sont exploitables. L'autorisation liée à l'ordre de travail est activée auprès de l'entité en charge de la conduite et de l'exploitation.</p>
<p>Activité 7 : Réalisation d'ouvrages et/ou de branchements enterrés ou aériens</p>	<p>C2.3 Identifier les tâches successives de l'intervention à réaliser selon une méthodologie prédéfinie pour garantir la conformité de l'ouvrage.</p>	<p>L'évaluation permettra d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension, l'analyse et la mise en œuvre d'un dossier technique définissant les activités relatives aux travaux attendus. L'évaluation des compétences s'effectue à partir d'une situation professionnelle en entreprise ou reconstituée sur un terrain pédagogique répondant aux caractéristiques définies par les professionnels. Elle sera menée par un formateur du domaine professionnel et un professionnel sur une épreuve associant partie théorique et mise en œuvre pratique d'une durée de 4 heures.</p>	<p>Les actes successifs de l'intervention sont bien identifiés. Les tâches définies sont bien séquencées.</p>

	<p>C2.4 Réaliser des travaux de pose et de raccordement de canalisations et d'ouvrages à partir de façonnages sur site des éléments de réseau.</p>		<p>L'outillage est adapté aux travaux réalisés. Les éléments façonnés sont conformes au plan d'exécution. La conformité des ouvrages permettant leur mise en service est vérifiée. L'ouvrage des éprouvé. L'outillage est rangé et remis en état à l'issu des travaux réalisés.</p>
	<p>C2.5 Réaliser des manœuvres et des contrôles sur le réseau afin de contrôler l'étanchéité.</p>		<p>Les appareils de mesure et de contrôle sont correctement installés. Les mesures sont correctement analysées. L'analyse des données permet d'effectuer les opérations de réglage et de correction.</p>
<p>Activité 8 : Réalisation de la mise hors et en gaz d'un ouvrage</p>	<p>C2.6 Mettre en œuvre les procédures de mise en ou hors gaz adaptée à l'ouvrage afin de garantir la sécurité de l'ouvrage.</p>		<p>L'accès aux ouvrages est opéré selon les procédures. La procédure de mise en service est respectée et réalisée en toute sécurité. La canalisation est en gaz.</p>
	<p>C2.7 Appliquer les mesures de prévention liées à l'analyse des risques en vue de protéger les biens et les personnes.</p>		<p>Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés. Les mesures de prévention choisies respectent les principes généraux de prévention.</p>
<p>Activité 9 : Compte-rendu des travaux réalisés</p>	<p>C2.8 Collecter des informations, réaliser un plan de recollement en vue d'apporter les modifications nécessaires au dossier technique de l'ouvrage et valider l'inventaire de l'ouvrage.</p>		<p>Le plan de recollement est conforme. Les données d'inventaire sont collectées et consignées dans la base de données. Le compte rendu d'intervention est exhaustif et compréhensible.</p>

## Bloc 3 : Suivre un chantier tiers

<p>Activité 10 : Organisation d'un suivi de chantier tiers</p>	<p>C3.1 Identifier et collecter les données et ressources nécessaires afin de programmer une visite de chantier tiers.</p>	<p>L'évaluation consiste en un entretien basé sur un dossier d'activités d'une trentaine de pages maximum, élaboré par le candidat. Ce dossier devra mettre en évidence les activités réalisées en entreprise relatives au suivi de travaux tiers.</p>	<p>La déclaration de travaux à proximité des travaux DT/DICT est bien enregistrée. La cartographie d'identification des réseaux est disponible. Les contacts auprès de l'entreprises sont bien identifiés.</p>
<p>Activité 11 : Visite d'un chantier tiers</p>	<p>C3.2 Vérifier le respect des prescriptions techniques et du repérage des réseaux pour garantir l'intégrité des réseaux gaz.</p>	<p>Le dossier rédigé sera composé de deux parties : L'entreprise et son environnement ; Les activités réalisées en milieu professionnel. L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer des informations et des données techniques dans un contexte professionnel. L'évaluation prendra la forme d'une épreuve orale d'une durée de 30 minutes à raison de 15 minutes d'exposé et 15 minutes de questions et d'échanges.</p>	<p>L'ouvrage gaz est repéré et marqué. Les plans présentés sont à jour. Les dispositions sont prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Les procédures dans l'entreprise sont présentes et connues de l'ensemble des personnels. Les habilitations sont à jour.</p>
<p>Activité 12 : Analyse des risques et communication des informations et éventuels constats d'anomalies</p>	<p>C3.3 Identifier les risques et déclencher des mesures conservatoires en cas d'anomalies à l'attention du tiers identifié.</p>		<p>Les points d'arrêt sont identifiés. Les risques induits sont identifiés. Les mesures conservatoires sont adaptées à la situation.</p>
	<p>C3.4 Renseigner le formulaire de visites et communiquer à l'ensemble des parties prenantes les observations pour garantir la protection du réseau gaz.</p>		<p>Le formulaire de visite est renseigné conformément aux attendus. Les constats contradictoires sont expliqués. Le formulaire de visite est transmis aux parties prenantes.</p>

## Bloc 4 : Réaliser une intervention de sécurité Gaz

<p>Activité 13 : Vérification des moyens nécessaires à une intervention de sécurité Gaz</p>	<p>C4.1 Réunir l'ensemble des moyens nécessaires et vérifier l'intégrité des équipements de protection en vue de répondre à l'intervention de sécurité gaz.</p>	<p>L'évaluation permettra d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension, l'analyse et la mise en œuvre d'un dossier technique définissant les interventions de sécurité gaz. L'évaluation des compétences s'effectue à partir d'une situation professionnelle ou reconstituée en centre de formation.</p>	<p>Le matériel et les outillages obligatoires sont présents et en parfait état de marche. Les EPI et le matériel de sécurité sont présents et vérifiés. Les moyens de communication sont opérationnels.</p>
<p>Activité 14 : Réception d'une demande d'intervention de sécurité Gaz et déplacement sur les lieux d'intervention</p>	<p>C4.2 Collecter et enregistrer les données afin d'identifier le dommage et d'assurer une traçabilité de l'intervention.</p>		<p>Le descriptif de l'intervention est assimilé et reformulé. Les informations sont enregistrées dans l'assistant numérique personnel.</p>
	<p>C4.3 Identifier le lieu d'intervention et préparer son arrivée en vue d'assurer la protection des biens et des personnes.</p>		<p>L'intervention est localisée. L'arrivée sur le lieu d'intervention est confirmée. Le véhicule est stationné en toute sécurité en fonction du risque.</p>
<p>Activité 15 : Reconnaissance de la zone d'intervention</p>	<p>C4.4 Analyser les risques et observer l'environnement de travail afin de préparer les moyens de prévention.</p>		<p>Le lieu d'intervention est vérifié et confirmé. Le technicien est en contact avec le commandant des opérations de secours. Le technicien est équipé de ses EPI. Les appareils de contrôle sont en fonctionnement.</p>
<p>Activité 16 : Réalisation d'un diagnostic</p>	<p>C4.5 Etablir un diagnostic afin d'identifier les dysfonctionnements, les causes et les remèdes.</p>		<p>La zone de contrôle est définie. Les prélèvements sont réalisés et tracés. Les actions de mise en sécurité sont définies.</p>

			Le périmètre de sécurité est réalisé.
Activité 17 : Interaction avec le centre de conduite et d'exploitation	C4.6 Recevoir et transmettre des informations techniques afin de décrire les situations dangereuses		Les moyens de communication sont utilisés en dehors de la zone de sécurité. Les échanges avec le commandant des opérations de secours sont retransmis. Un compte rendu factuel décrivant les risques associés et les actes réalisés est transmis au chef d'exploitation. Les actions demandées par le chef d'exploitation sont comprises et mise en œuvre.
Activité 18 : Réalisation de la mise hors danger	C4.7 Mettre en œuvre une procédure de mise hors gaz dans le respect du prescrit en vue d'interrompre un dégagement incontrôlable de gaz.		Les mesures demandées par le chef d'exploitations sont mises en œuvre. Les mesures de gaz sont horodatées et reportées sur la fiche dédiée.
	C4.8 Utiliser les outils de communication mis à disposition pour rendre compte et tracer son intervention.		Les éléments de l'intervention sont enregistrés dans l'outil de collecte. La disponibilité de l'équipe est rendue en fin d'intervention.